

Rapport annuel SSPPEA 2017



Table des matières

Rapports annuel	Page
Co-présidents	2-3
Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique	3
Groupe de travail médecins-che(fe)s	4-5
Groupe de travail des médecins libres praticiens	5-6
Commission formation postgraduée et continue (CFPC)	6-7
Commission de formation continue	8
Commission d'examen	8-9
Commission Communication (CPC)	10
Commission permanente tarifs (CPT)	11
Commission permanente assurances (CPA)	11-12
Commission psychothérapie déléguée (CPD)	12-13
Commission permanente de qualité (CPQ)	13
Statistique des membres	14
Comptes 2017 et rapport des réviseurs	15-19

Co-présidents de la SSPPEA

L'évènement marquant de l'année 2017 pour le rayonnement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent aura été l'organisation du 17e congrès de l'ESCAP sur le thème de la « Transition » qui s'est déroulé à Genève au mois de juillet. Cet évènement: le comité d'organisation national a tenu à une organisation simple, efficace offrant aux passés 1000 participants un programme dense et riche sur des thématiques et des questions touchant aux programmes de santé mentale ainsi qu'à leurs déclinaison clinique-

L'autre fait marquant de l'année a été l'implication dans le cadre de la campagne contre l'application aveugle du Règlement de Dublin. La SSPPEA s'est impliquée en étroite collaboration avec la SSP (Société suisse de Pédiatrie) et la SSCP (Société suisse de chirurgie pédiatrique) au travers de la fPmh pour prendre position et participer à la campagne avec une prise de position sur les risques de cette application aveugle pour la santé des enfants et des adolescents tant sur le plan éthique que clinique. Pour rappel le 20 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant ; Amnesty International, l'organisation suisse d'aide aux réfugiés, et d'autres organisations se sont unies pour remettre au conseil fédéral l'Appel contre l'application aveugle du règlement de Dublin lancé au niveau national au mois d'avril.

En enfin, l'année 2017 au travers de la révision tarifaire aura montré également à quel point la collaboration avec la SSPP est essentielle quand il s'agit de défendre la psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent sur le plan politique. Le travail engagé dans ce dossier en collaboration avec la commission permanente des tarifs a montré qu'il est absolument vital d'unir nos efforts pour que les soins psychiques ainsi que les exigences spécifiques du travail avec les enfants et adolescents puissent être connus et valorisés. Grâce à l'implication de tous les membres du comité qui ont nourri l'argumentaire ainsi que grâce à tout le travail de communication il a été possible d'affermir les positions de la pédopsychiatrie dans le débat politique. Au travers de la prise de position de la valorisation des exigences du psychiatre et psychothérapeute pour enfants et c'est aussi et surtout la santé mentale des enfants et des adolescents dont il aura été question dans le débat, et ceci est une réussite.

Lors de l'assemblée des délégué-e-s de novembre, la décision a été prise de proposer aux médecins assistant-e-s d'adhérer gratuitement à la SSPPEA. Le comité a par ailleurs décidé d'adresser à l'avenir une lettre de bienvenue à l'ensemble des nouveaux médecins assistant-e-s, au nom de la SSPPEA, et de les inviter à rejoindre l'association.

Tous les membres du comité, sauf Daniel Münger, se sont présenté-e-s pour un nouveau mandat lors de l'AD de novembre et ont été réélu-e-s au grand complet. Le mandat de représentant-e du comité au sein du groupe de travail des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique est actuellement vacant. Les personnes intéressées sont cordialement priées de se manifester.

Dr. med. Hélène Beutler

Prof. Dr. med. Alain Di Gallo

Co-Présidents SSPPEA

Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

Cette année, le GT s'est réuni trois fois : pour une réunion par Skype, pour notre réunion annuelle dans le cadre du congrès annuel de la SSPPEA et pour une réunion d'automne, à Zurich.

Cette année, nous nous sommes principalement attelé-e-s à la recherche de personnes pour me succéder à la tête du groupe de travail et pour occuper les différentes commissions. Je mets un terme au bout de douze ans à mon activité de président du GT MA et CdC ainsi qu'à celle de membre du comité de la SSPPEA et saisis la présente occasion pour vous remercier une fois de plus pour la collaboration de confiance avec mes collègues du comité, les délégué-e-s et surtout mes collègues qui travaillent bénévolement dans le cadre des réunions du GT.

Le GT se réjouit que le comité et la SSPPEA aient exonéré cette année des coûts d'adhésion à l'association les médecins-assistant-e-s en cours de formation post graduée, ce qui a d'ailleurs entraîné une hausse des adhésions.

Les modes de communication décidés en 2016, par le biais du site Internet (lien GT) et des secrétariats des médecins-chef-fe-s, mais aussi les contacts directs avec les membres du GT se sont révélés satisfaisants et nous recommandons de maintenir cette configuration.

Le flyer du GT médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique a été remanié par des membres de l'équipe et est désormais à la disposition du GT communication de la SSPPEA, afin que ce dernier le mette en ligne et l'utilise pour la promotion de la relève.

Dr. med. Daniel Münger, Président Group de travail

Groupe de travail médecins-che(fe)s

En 2017, le groupe de travail s'est réuni une seule fois, en marge du Congrès européen de la psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (ESCAP) qui s'est tenu à Genève le 11.07.2017.

Il convient de remercier vivement Stephan Eliez et Hélène Beutler (co-présidence du congrès) pour le grand engagement dont ils ont fait preuve pour le bon déroulement de cette manifestation. Cette dernière a enregistré une fréquentation sans précédent et permis aux participant-e-s venu-e-s de toute l'Europe d'avoir des échanges intéressants, pour le plus grand honneur de la PEA suisse.

En étroite collaboration et de concert avec l'AMCPEA (Association suisse des médecins-chefs en psychiatrie des enfants et adolescents) et les départements mis sur pied au sein de cette dernière, les thèmes de l'année ont été l'introduction et la mise en œuvre du TARPSY, la saisie des codes CHOP et la création de questionnaires d'évaluation de la satisfaction des patient-e-s en soins hospitaliers, à la demande de la SSPPEA, de l'AMCPEA et du GT médecins-chef-fe-s.

Chacun sait que l'introduction du TARPSY sera obligatoire à partir de 2019. L'AMCPEA a clairement déconseillé de l'introduire plus tôt, l'objectif étant de pouvoir calculer des tarifs adéquats pour la PEA grâce à des données plus exhaustives. Les cliniques échangent régulièrement des informations au sujet de l'évolution de la situation et des mesures nécessaires, sous la direction d'Oliver Bilke, qui mérite lui aussi de vifs remerciements.

La saisie des premiers codes CHOP a été effectuée sous la houlette d'Angelo Bernardon et du groupe de travail de l'AMCPEA, au sein duquel sont représentées les cliniques qui informent de la situation à intervalles réguliers. Le département poursuit également son travail à ce niveau, y compris pour dispenser des conseils relatifs à la mise en œuvre. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement M. Bernardon et le groupe de travail.

Les résultats de la première phase d'évaluation de l'enquête de satisfaction ont été présentés à l'ESCAP et la mise en œuvre des mesures correspondantes a été discutée lors de la réunion du GT. Le questionnaire peut maintenant être mis à la disposition de toutes les cliniques et l'ANQ a fait part de son grand intérêt et de sa volonté de réaliser l'enquête dans toute la Suisse. La situation évolue également du côté des cliniques représentatives de Suisse, sous la direction d'André Della Casa, qui représente par ailleurs la SSPPEA au sein de la commission qualité.

Les responsables des GT médecins libres praticiens et médecins-chef-fe-s ont appréhendé ensemble des thèmes communs relatifs à la prise en charge, qui sont à chaque fois préparés par des représentant-e-s défini-e-s en amont.

L'AMCPEA recevra une participation financière de la SSPPEA pour le travail effectué par les départements mentionnés ici. Les perspectives sont donc très bonnes, car la présence de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents se renforcera autour de thèmes très pertinents et la collaboration se resserrera entre les organisations de psychiatrie d'enfants et d'adolescents. De cette manière, le financement de l'AMCPEA peut être assuré sans dépendre de la SMHC.

Il nous tient à cœur de développer de façon encore plus marquée la collaboration entre le GT médecins-chef-s et l'AMCPEA, et nous poursuivrons cet objectif en 2018.

Prof. Dr. med. Susanne Walitza, Présidente Group de travail

Groupe de travail des médecins libres praticiens

Lors de la réunion du GT qui s'est tenue le 11.7.2017 à Berne pendant le congrès de l'ESCAP, les 8 participant-e-s ont discuté des questions actuelles relatives à la politique professionnelle.

L'intervention tarifaire introduite par le conseiller fédéral Alain Berset aura des répercussions considérables sur les traitements ambulatoires à partir du 1.1.2018. En particulier l'uniformisation de la valeur intrinsèque entraîne pour les spécialistes en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent une réduction de 7 % sur la valeur du point pour les prestations médicales (VP PM). Etant donné que plus de 90 % de nos prestations sont facturées au titre du chapitre 02, nous sommes particulièrement violemment touché-e-s par cette uniformisation et réduction de la valeur intrinsèque. Entre cette limitation et la spécification à la minute des prestations effectuées en l'absence du patient, l'intervention offre, d'un côté, la possibilité d'apporter un degré de précision supplémentaire dans la facturation mais complique, de l'autre, la facturation des prestations liées au travail de réseau avec les parents, les enseignant-e-s ou les institutions et qui sont pourtant incontournables dans notre spécialité.

Suite à la recommandation du comité de la SSPPEA de créer un groupe de travail sur la collaboration entre les médecins libres praticiens et les institutions, il s'est finalement avéré qu'il était difficile d'élaborer des lignes directrices générales communes étant donné que les processus de soins hospitaliers varient beaucoup d'un canton à l'autre et qu'ils ne sont pas ressentis comme une source de problème au quotidien.

La mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie, portant sur la psychothérapie psychologique, se poursuit.

L'intégration scolaire d'élèves souffrant d'un trouble pédopsychiatrique ou d'un trouble de l'apprentissage, pratiquée depuis plusieurs années, n'apporte pas toujours des solutions satisfaisantes pour les médecins libres praticiens. Les évaluations de spécialistes (pédopsychiatres, psychologues scolaires) sont notamment moins prises en compte depuis que les directions d'école ont gagné en autonomie et que le travail d'intégration est avant tout confié aux pédagogues curatifs/tives. Par conséquent, les besoins particuliers des enfants et adolescent-e-s concerné-e-s sont insuffisamment identifiés ou, au contraire, sur psychiatrisés. Il serait donc souhaitable que la société de discipline médicale représentant la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent puisse exercer une influence plus marquée sur les modèles scolaires actuels et à venir.

Le degré de réussite du travail d'intégration variant beaucoup entre les cantons, il est cependant difficile d'élaborer des considérations de portée générale.

La prochaine réunion du GP des médecins libres praticiens aura lieu à Lausanne, dans le cadre du congrès annuel de la fPmH, les 24 et 25 mai 2018.

Dr. méd. Renato Barco

Dr. méd. Roland Burren

Co-présidents Group de travail

Commission formation postgraduée et continue (CFPC)

En 2017, la CFPC s'est principalement occupée de l'accréditation du programme de formation postgraduée (PFP) par l'OSFP. Pour cela, il a fallu établir un rapport de qualité détaillé, lequel a été présenté en novembre 2017 lors d'une table ronde à laquelle ont participé des experts de l'OFSP, de l'ISFM et deux spécialistes indépendants. Dans leur évaluation globale, les experts se sont exprimés très positivement au sujet de notre programme de formation postgraduée, qu'ils ont jugé très élaboré, pratique et détaillé. Ils ont ajouté que depuis sa révision achevée récemment, son contenu s'était nettement amélioré, qu'il était devenu plus clair et plus lisible. Ils estiment notamment que le format de l'examen de médecin spécialiste est un atout de notre programme de formation postgraduée. Les experts soutiennent la position des sociétés de discipline médicale, selon laquelle la formation postgraduée ne peut être réduite à 5 ans qu'après un examen approfondi de la situation avec les partenaires du réseau. Si le raccourcissement venait à être concrétisé, il faudrait veiller à transmettre les compétences somatiques et développer plus largement la formation postgraduée en

psychosomatique. Les experts ont estimé que la pondération proportionnellement moins forte des travaux scientifiques individuels était un point faible de la formation postgraduée.

Le rapport des experts va maintenant être soumis à consultation par l'OFSP qui, espérons-le, accrédi­tera notre programme de formation postgraduée courant 2018.

Fin 2017, Ferruccio Bianchi, qui a exercé la fonction d'assesseur durant de nombreuses années, a donné sa démission. Nous le remercions pour sa coopération créative au sein de notre commission. Lors de l'AD de novembre 2017, Dario Balanzin s'est heureusement proposé pour lui succéder et a été élu par l'AD. Christian Fäh, vice-président de la Commission des titres, a démissionné de ses fonctions. Nous le remercions lui aussi pour ses nombreuses années d'engagement. En 2018, le professeur Michael Kaess sera le nouveau président de la Commission d'examens. Nous profitons de cette occasion pour remercier vivement le professeur Klaus Schmeck pour avoir assumé la présidence de cette commission pendant la phase transitoire de deux ans.

Dr. méd. Bruno Rhiner, Président CFPC

« Les années se suivent, mais elles ne se ressemblent pas – quoique, un tout petit peu quand-même ». La Commission des titres (CT), composée de Christian Fäh, vice-président malheureusement démissionnaire, et de son président soussigné, a traité environ 35 dossiers pour l'obtention du titre de spécialiste en PPEA au cours de l'année écoulée. Aujourd'hui, il s'agit presque exclusivement de dossiers numériques. Les dossiers « hybrides », auxquels sont joints des documents papier, se font de plus en plus rares.

Le président de la CT a répondu à de nombreuses demandes (par voie électronique pour la plupart, et occasionnellement par voie téléphonique) de médecins-assistants en cours de FP, et parfois de responsables d'établissements de FP, concernant les aspects les plus divers de la FP.

Il a assisté aux séances de la CFPC et échangé avec son président et ses autres membres quand cela s'est avéré nécessaire.

*Patrick Haemmerle, MD, MPH,
Président de la CT de la CFPC*

Commission de formation continue

En septembre 2017, l'ISFM a envoyé une lettre de relance à 22 000 médecins de Suisse (sur un total d'environ 35 000 médecins en exercice) sans diplôme de formation continue valable, sans avoir concerté les sociétés de discipline médicale. Le président de la SSPP, Christian Weber, et moi-même avons rédigé une prise de position qui a été publiée dans la newsletter de décembre. Le pourcentage de médecins ayant un diplôme de formation continue valable se situe pour la SSPP et la SSPPEA à respectivement 47% et 48%, soit dans le tiers supérieur par rapport à l'ensemble des sociétés de discipline médicale. Ces chiffres doivent néanmoins nous faire réfléchir. Les autorités (OFSP) et les assureurs émettent de plus en plus de demandes critiques concernant l'obligation de formation continue depuis que le registre officiel des médecins www.doctorfmh.ch permet librement de voir si un médecin est titulaire d'un diplôme correspondant. Les demandes de précisions adressées à l'ISFM, à la SSPP et dans une moindre mesure à la SSPPEA ont attesté d'une grande méconnaissance des réglementations en vigueur.

L'après-midi du 23.11.2017, l'ISFM avait organisé, dans le cadre de son assemblée plénière, une séance sur le thème « Formation continue quo vadis ? ». En tant que présidents des Commissions pour la formation continue de la SSPPEA et de la SSPP, C. Weber et moi-même y avons participé en faisant prévaloir notre attitude libérale commune. Les conclusions de la discussion menée à cette occasion sont résumées sous la forme de mots-clés dans le procès-verbal de l'assemblée plénière de l'ISFM. La sous-commission de la CFC ne s'est pas réunie en 2017. Suzanne Erb, Domenico Didiano et Marcel Raas se sont présenté-e-s pour un nouveau mandat et l'AD les a réélu-e-s. Roland Dufour ne s'est pas porté candidat. Qu'il soit remercié de ses nombreuses années d'activité au sein de la commission.

Dr. med. Marcel I. Raas

Président de la commission de formation

Commission d'examen

Examen de médecin spécialiste du 1er avril 2017

En 2017, 50 candidat-e-s se sont inscrits à l'examen, ce qui est un record. Quatre d'entre eux (8 %) n'ont pas réussi l'examen écrit, en conséquence de quoi 19 candidat-e-s germanophones, 25 candidat-e-s francophones et 2 candidat-e-s italophones se sont présenté-e-s à l'examen oral le 1er avril 2017. Sur un total de 46 candidat-e-s, 43 (93 %) ont réussi l'examen. Ce résultat se situe dans la

moyenne des années précédentes.

Après les performances de l'année passée jugées plutôt faibles, où quelques candidat-e-s avaient réussi l'examen oral de justesse, les examinateurs/trices avaient reçu la consigne, lors de l'entretien préliminaire de la matinée, d'évaluer systématiquement en tant que telles les mauvaises performances. Dans ce contexte, le résultat des examens peut être qualifié de réjouissant.

Examens 1er avril 2017	Candidat-e-s à l'examen oral	Echec	Examens réussis
Inscriptions en allemand	19	1	18
Inscriptions en français	25	2	23
Inscriptions en italien	2	0	2
Total	46	3	43

Un jury composé du Pr W. Felder, du Pr K. Schürmann et Dr M. Renk a évalué les deux meilleurs travaux de l'année, dont l'un en allemand et l'autre en français/italien.

Les candidat-e-s suivant-e-s ont ainsi obtenu une distinction en 2017 :

- En allemand : Pr Jochen Kindler, Kinder- und Jugendpsychiatrische Klinik Bern
- En italien : Dr Elisabetta Macchi, Hôpital La Carità, Locarno

La cérémonie de remise des diplômes, lors de laquelle les deux lauréats ont aussi reçu leur prix, à savoir un chèque d'une valeur de CHF 500.-, a eu lieu dans le cadre plus large du congrès de l'ESCAP de Genève lors d'une réunion plénière.

Lors de la séance de la Commission des examens qui s'est tenue le 1er avril 2017, Madame Nicole Rhyn a démissionné de sa fonction de secrétaire de la Commission des examens. De vifs remerciements lui ont été adressés pour son grand engagement et sa fiabilité pour la préparation et la réalisation de l'examen 2017. Monsieur Philipp Müller a été désigné pour lui succéder.

Monsieur Michael Kaess, professeur ordinaire en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Berne, a été élu président de la Commission des examens à l'automne 2017.

Il entrera dans l'exercice de son mandat après l'examen du 10 mars 2018. Il a nommé Madame Livia Hug en tant que nouvelle secrétaire de la Commission des examens.

Prof. Klaus Schmeck, Président de la commission d'examen

Rapports annuel de la FMPP

Commission permanente de la communication (CPC)

La communication interne a été mise en œuvre conformément aux décisions de l'AD 2016. En 2017, les newsletters ont été diffusées comme prévu deux fois pour la version papier, et quatre fois pour la version en ligne. Par ailleurs, quatre éditions supplémentaires en ligne ont été distribuées en priorité haute en fonction de l'actualité, portant le nombre à huit. Le rejet de Tarvision dans le cadre de la votation générale et l'intervention tarifaire subséquente du Conseil fédéral ont généré ce besoin accru d'information. Notre communication (de crise) externe en a également bénéficié par le biais de placements dans différents médias.

Dans le cadre de ces événements, la communication externe de l'association - interviews et communiqués dans différents médias -, la communication interne et les activités en lien avec les institutions et la politique ont été planifiées et coordonnées avec succès. Nous estimons que la communication a ici sans nul doute permis de défendre avec succès certaines positions lors de la consultation. Nous allons maintenant intégrer ces expériences également dans l'élaboration du concept de communication externe. Figurent en outre sur l'agenda 2018 : relève et image de la psychiatrie. Les échanges réguliers entre la commission, la présidence et le secrétariat se sont avérés un instrument essentiel de coordination des canaux de communication.

Le choix de Madame Seeburger en tant que responsable de la communication externe s'est avéré particulièrement effectif.

A la fin de l'année 2018 nous allons réaliser auprès de nos membres un sondage sur la perception de la communication selon la décision prise lors de l'AD de novembre 2017. Nous communiquerons les résultats et entreprendrons d'éventuels ajustements en découlant.

Dr. méd. Sibille Kühnel, Co-Présidente SSPPEA

Dr. méd. Kaspar Aebi, Co-Président SSPP

Commission permanente des tarifs (CPT)

L'intervention tarifaire par ordonnance du Conseil fédéral dans TARMED (entrée en vigueur au 1er janvier 2018), les consultations des associations concernées qui l'ont précédée, la poursuite en parallèle de la révision globale de TARMED (TARCO) au sein de la FMH ainsi que les préparatifs pour l'introduction au 1er janvier 2018 du système tarifaire TARPSY s'appliquant à la psychiatrie adulte hospitalière, ont fortement sollicité la Commission permanente des tarifs en 2017. Par le biais du secrétariat de la FMPP, le président de la CPT a répondu à 81 demandes de membres reçues par courriel. Il en a par ailleurs traité personnellement un nombre équivalent par courriel et plusieurs par téléphone. L'évaluation par une instance neutre de la méthode ANOVA pour la mesure des critères EAE a conclu qu'aucune autre méthode n'existe qui en soi pourrait livrer de meilleurs résultats, mais que la méthode ANOVA pouvait être utilisée de manière plus différenciée. Dès lors la FMH souhaite analyser ces propositions en profondeur avec ses partenaires tarifaires pour ensuite éventuellement les appliquer.

Cette année encore, le président de la STK, Alexandre Zimmer, le président de la FMPP, Pierre Vallon et des membres de la CPT ont dignement représenté la FMPP dans les différents organes de la FMH ayant vocation de maintenance et de développement des tarifs ambulatoires et hospitaliers.

Dr. med. Alexander Zimmer, Président CPT

Commission permanente des assurances (CPA)

Ce printemps, l'AD a élu Christopher Pfaff du canton de Vaud comme nouveau membre de la commission. En 2017 non plus, la CPA n'a pas chômé. Elle a ainsi dû répondre à plus de 100 requêtes. Nombreuses étaient à nouveau les questions à receler des problèmes complexes concernant indemnités journalières, médecins des assurances et experts. Nous avons dû conseiller le recours à un juriste dans de nombreux cas. Parmi les demandes concernant les caisses maladie, nous avons constaté un grand nombre de plaintes au sujet de la caisse Atupri. Cette dernière a tenté de manière inacceptable de limiter aussi bien la durée et la fréquence des séances que le recours à la position 02.0070 (prestation en l'absence du patient). La caisse a par ailleurs ignoré l'exigence de rédiger des décisions assorties d'un droit de recours.

Avec l'aide de notre juriste Philipp Straub, la FMPP a entamé des démarches juridiques contre Atupri dans un cas particulièrement choquant.

Santésuisse semble avoir envoyé moins de courriers d'avertissement. Malheureusement la procédure juridique que l'organisation a entamée à l'encontre de l'un de nos membres pour non-économicité n'a pas encore pu être close. La CPA suit le cas de près.

En collaboration avec les médecins-conseils de la commission paritaire FMPP-SSMC, la CPA a élaboré un formulaire en ligne pouvant être utilisé pour les demandes de garantie de prise en charge. Le formulaire devrait être disponible sur le site sous peu.

Comme l'an dernier, la présidente de la CPA a participé avec Carlos Quinto (Comité central de la FMH) et Philippe Luchsinger (Président des Médecins de famille et de l'enfance Suisse, MFE) à plusieurs séances avec des représentants de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales). Ils ont pu discuter de questions importantes relatives à l'AI.

Dossiers traités 2017	dont membres
103	81
Dossiers traités 2016	dont membres
111	108
Dossiers traités 2015	dont membres
78	70
Dossiers traités 2014	dont membres
64	56

Dr. med. Fulvia Rota, Présidente CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD)

La psychothérapie déléguée n'a connu que peu de changements en 2017. Le nombre de médecins délégants et de psychothérapeutes délégués continue d'augmenter.

La base de données des unités fonctionnelles de la psychothérapie déléguée compte 3000 médecins. Toutefois des médecins ayant cessé de pratiquer y figurent aussi. En 2014 elle en comptait 2640. Il est évident que le nombre de médecins délégants a nettement augmenté.

En 2017, nous avons délivré 40 nouvelles attestations de formation complémentaire, soit substantiellement plus que l'année d'avant. 18 ont été annulées et 128 certifiées à nouveau. Parmi elles, 36 pour la 4ème fois déjà. Nous avons examiné 46 requêtes de psychothérapeutes n'étant pas au bénéfice d'une formation et d'une formation postgraduée conformes aux critères, la plupart du temps des psychothérapeutes en cours de formation. Nous avons reçu 289 demandes de médecins délégants, soit presque autant que l'année d'avant. L'intérêt des médecins pour une collaboration directe avec des psychologues psychothérapeutes va visiblement toujours grandissant.

2017:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données*
289	40	128	46	ca. 80

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

2016:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données*
295	25	88	55	118

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

Dr. med. Christian Bernath, Président CPD

Commission permanente de qualité (CPQ)

La commission permanente de la qualité souhaite se donner les moyens de redéfinir les objectifs stratégiques en partant des besoins spécifiques de chaque société.

Le point sera fait d'ici fin 2018 en attendant les deux sociétés ont pour tâche de redéfinir les priorités.

Dr. med. Hélène Beutler, Présidente commission permanente de qualité

Statistique des membres

Catégorie de membre	2017	2016
Membres ordinaires	528	519
Membres extraordinaires	11	10
Membres assistants	38	22
Membres d'honneur	2	3
Membres émérites	56	57
Total	635	611

Comptes 2017 et rapport des réviseurs

CORE
Cotting Revision



Cotting Revisions SA

Eigerstrasse 60
C.P.
CH-3000 Berne 23

T +41 31 329 20 20
F +41 31 329 20 21
info@core-partner.ch
www.core-partner.ch

CHE-279.084.618 TVA

Une société de
CORE Partenaires SA

**Rapport de l'auditeur sur
les comptes annuels de 2016**

La Société suisse de psychiatrie et
psychothérapie d'enfants et d'adolescents
(SSPPEA)

CORE
Cotting Revision



Berne, le 01 mars 2017

**Rapport de l'auditeur
à l'Assemblée des délégués de
La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et
d'adolescents (SSPPEA)
Berne**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'association SSPPEA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Christian Stritt
Expert comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Roger Nietlispach
Expert comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

Cotting Revisions SA

Eigerstrasse 60
C.P.
CH-3000 Berne 23

T +41 31 329 20 20
F +41 31 329 20 21
ber@core-partner.ch
www.core-partner.ch

CHF-279.084.618 TVA

Une société de
CORE Partenaires SA

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Aktiven	2015	2016
Bankguthaben / avoir en banques	459'938.21	530'886.42
Debitoren / débiteurs	300.00	5'791.25
Guthaben Verrechnungssteuer / avoir impôts anticipés	7'801.90	3'533.50
Transitorische Aktiven / actifs transitoires	18'586.51	3'400.00
Andere krzf. Forderungen	0.00	70'000.00
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	486'626.62	613'611.17
Anlagevermögen / actifs immobilisés	247'631.00	189'750.00
Total Aktiven / actifs	734'257.62	803'361.17
Passiven	2015	2016
Kreditoren / créditeurs	132'756.60	187'766.35
Transitorische Passiven / passifs transitoires	26'891.25	39'891.25
Eigenkapital per / capital propre au 1.1.	579'044.06	574'609.77
Jahreserfolg / résultat annuel	-4'434.29	1'093.80
Total Passiven / passifs	734'257.62	803'361.17

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Konto	Rechnung / Comp. 2015	Budget 2016	Rechnung / Comp. 2016
Ertrag/ Produits			
3200 Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	298'000.00	300'000.00	297'550.00
3210 Debitorenverluste Mitgliederbeiträge	-		
Total Mitgliederbeiträge	298'000.00	300'000.00	297'550.00
3600 Einnahmen Prüfungsgebühren / produits frais d'inscription examens	57'150.00	35'000.00	77'250.00
3601 FB-Diplome Nichtmitglieder (alle 3 Jahre) / diplômes FC non-membres (tous les 3 ans)	7'950.00	1'000.00	4'200.00
3610 Jahreskongress / congres annuel	-	-	-
3620 FMPP Kongress / congres FMPP	-	-	-
3623 Visitationen Ertrag / recettes Inspection	11'000.00	6'600.00	2'200.0
3624 Einnahmen Homepage / produits homepage	7'050.00	7'000.00	6'300.00
3625 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'625.00	3'000.00	2'179.90
3626 Weiterverrechnung VKJC / refacturation AMCPEA	4'013.70	-	7'106.25
Einahmen ESCAP Kongress 2017	-		-
3630 Ubrige Einnahmen (Adressverkäufe, Creditanträge etc.) / autres produits (vente d'adresses, demande de credit etc.)	-	-	3'872.25
Total Ubrige Einnahmen / autres produits	89'788.70	52'600.00	103'108.40
6850 Erträge Bank/Post / Recettes banque/poste	7'751.35	5'500.00	6'134.05
8000 a.o. Ertrag / Produits e.o.	4'000.00	0.00	-
8010 a.o. Aufwand / Dépenses e.o.	-4'178.80	-	-
Total Ertrag / total des produits	395'361.25	358'100.00	406'792.45

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Aufwand / Charges				
5200	Honorar Präsidium / honoraires présidence	22'650.00	24'000.00	20'350.00
5210	Spesen Präsident / frais président	-	500.00	537.00
Total Aufwand Präsident / charges présidence		22'650.00	24'500.00	20'887.00
5400	Honorar Vorstand / honoraires comité	26'090.00	25'000.00	22'312.50
5410	Spesen Vorstand / frais comité	2'236.90	1'500.00	1'607.50
5420	Spesen Sitzungen / frais des séances	7'490.15	500.00	1'122.30
Total Aufwand Vorstand / charges comité		35'817.05	27'000.00	25'042.30
5700	Sozialleistungen / charges sociales	12'093.45	10'000.00	7'579.15
Personalaufwand / charges de personnel		70'560.50	61'500.00	53'508.45
6001	Honorar Mitglieder Komm. Weiter- und Fortbildung / honoraires membres commission formation postgraduée et continue	41'317.00	30'000.00	23'811.50
6004	FMH-Fortbildungsplattform / plateforme formation continue FMH	6'031.80	6'000.00	5'475.60
Total Komm. Weiter- und Fortbildung / Comm. Formation		47'348.80	36'000.00	29'287.10
6008	Kommission fPmh / Commission fPmh	500.00	2'000.00	-
6009	Prüfungskommission / Commission des examens	48'120.30	35'000.00	56'634.60
6010	Arge Freipraktizierende / Groupem. psychiatres indépendants	1'375.00	2'000.00	1'427.00
6011	Arge. Ass./Oberärztinnen / Groupem. Ass./chefs de clinique	1'861.25	2'000.00	2'221.45
6012	Arge Chefärzte und leitende Ärzte / Groupem. médecins-chefs et médecins dirigeants	200.00	2'000.00	2'583.90
6014	Akkreditierung Weiterbildungsprogramm			2'400.00
6022	Projekt Qualität /	1'200.00	5'000.00	5'000.00
6040	Visitationen Aufwand / charges inspection	8'400.00	4'200.00	1'400.00
Kommissionen und ARGE/ Commissions et Groupements		61'656.55	52'200.00	71'666.95

6300	SGKJPP Jaherkongress	14'944.49		
6013	Spesen Kongressorganisation		5'000.00	
6311	projet escap 2017	6'551.60	5'000.00	14'749.85
6400	Öffentlichkeitsarbeit / relations publiques	-	10'000.00	3'764.30
6401	Homepage / homepage	1'644.80	2'000.00	2'080.20
Kongresse/Öffentl./Congrès, relations publiques		23'140.89	22'000.00	20'574.35
6500	Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	7'117.25	8'000.00	6'958.30
6501	Büromaterial / matériel du bureau	820.85	500.00	2'128.80
6510	Telefon, Telefax, Internet	533.30	1'000.00	467.00
6513	Porto / Ports	1'350.30	2'000.00	4'853.10
6520	Beiträge an diverse Organisationen / contributions pour diverses organisations	2'737.10	2'500.00	1'376.20
6521	Spesen Delegierte Escap, UEMS und IACAPAP (pro Jahr je 500.00 für die Teilnahme an einer Sitzung)	-	1'500.00	500.00
6533	Übersetzungen / traductions	5'252.20	5'000.00	13'614.45
6534	Geschäftsstelle / Secrétariat	69'714.05	70'000.00	71'408.10
6542	Revisionsstelle / frais organe de révision	2'160.00	2'000.00	2'214.00
6545	Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'351.70	3'000.00	2'550.00
6555	Diverses / divers	169.50	500.00	1'617.00
Total Verwaltung / administration		92'206.25	96'000.00	107'686.95
6100	NAKO - Tools & FG Monitor	459.00	0.00	464.40
6600	SGPP-FMPP / SSPP-FMPP	96'580.30	98'580.00	112'819.80
6800	Spesen Bank/PC / frais banque/ccp	1'001.75	1'000.00	1'078.40
6810	Kursverluste/Wertschriften	5'952.00	-	7'881.00
8900	direkte Steuern / impôts directs	889.50	6'500.00	731.25
Übriger Aufwand		104'882.55	106'060.00	122'974.85
Total Aufwand / total des charges		399'795.54	373'760.00	405'698.65
Gewinn / Verlust - bénéfice / perte		-4'434.29	-15'660.00	1'093.80

Impressum

Editeur: SGKJPP/SSPPEA, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 34, Fax 031 313 88 99, ssppea@psychiatrie.ch, www.sgkjpp.ch

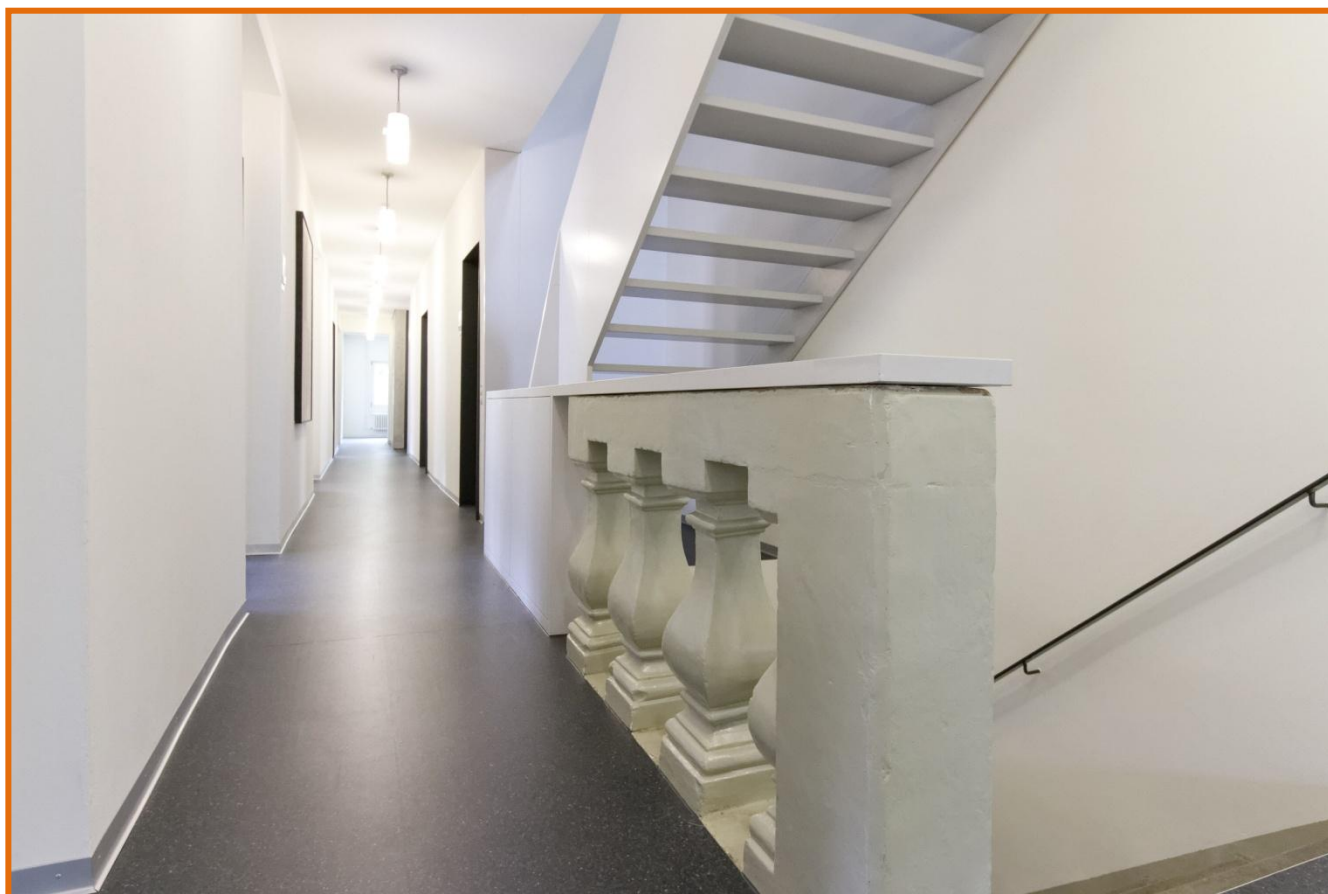
Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPPEA

Layout: Secrétariat de la SSPPEA

Images : Secrétariat général

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPPEA sous forme électronique.

Langues : Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne